

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*LOI LE L'INSPECTION DES CONSERVES EN BOITES—*Suite.*

- M. R. L. Borden—Demande nouvelle impression d'exemplaires du bill—1354.
- Hon. Fisher—Articles seront examinés sans en adopter aucun aujourd'hui—1354.
- M. Taylor—Lit lettre se plaignant de préparations frauduleuses pour alimentation des animaux—1355; demande qu'elles soient incluses dans le bill—1356.
- Hon. Fisher—Ce sont des produits secondaires de la fabrication des conserves qui ne peuvent rentrer dans le bill—1356; leur qualité dépend de celle du produit principal—1356; fera analyser à la ferme expérimentale—1356.
- M. Blain—Admet bonnes intentions du ministre—1356; pléthore de législation; Ontario a déjà inspection provinciale—1356.
- Hon. Fisher—Les lois d'inspection provinciales ont trait seulement à l'hygiène générale—1357; n'ont aucun rapport avec les produits des fabriques ni matériaux employés—1357; impossible confier aux inspecteurs et aux inspectrices provinciales des fabriques, inspection prévue dans ce bill—1357; l'inspection quant à la qualité n'a pas pour objet de déterminer la valeur du produit mais de constater s'il est propre à l'alimentation—1358; la loi s'applique à l'exportation hors du Canada ou de la province, impossible de l'appliquer à consommation intérieure, trop de complications, loi deviendra lettre morte—1358; inspection provinciale suffisante dans la province—1358; loi nécessaire à cause du pied d'infériorité où nous met à l'étranger notre absence d'inspection—1360; le ministre aura droit par règlement de prescrire ce que devra porter l'étiquette, si devra mentionner date d'empaquetage—1360; question à débattre—1360.
- M. Macpherson—C'est laisser trop de pouvoir au gouvernement—1360; sardines meilleures quand trempées depuis longtemps dans l'huile—1360; saumon en boîte aussi bon après six ans—1361; pas de réaction chimique—1361; ce serait, sans raison, provoquer défaveur pour saumon ancien—1361.
- M. Gunn—Saumon s'améliore avec l'âge—1361; inscription de date empêcherait d'acheter par grandes quantités—1361; l'inspection des boîtes serait nécessaire—1362; imperfections dangereuses—1362.
- Hon. Fisher—Proposition mérite considération—1362.
- M. Marshall—Inspection des boîtes nécessaire—1362; nombreuses défauts—1362.
- M. Blain—Absurde de s'inquiéter tant du contenu, si on ne fait pas attention aux boîtes—1364.
- M. E. D. Smith—La loi d'Ontario pourvoit à toutes les inspections que prescrit ce bill—1364; la loi américaine "Pure Food Bill" ne prescrit pas d'inscription de la date de l'empaquetage—1364; inconvénients pour commerce de détail—1365.

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*LOI LE L'INSPECTION DES CONSERVES EN BOITES—*Suite.*

- M. Marshall—L'âge ne gâte pas les conserves—1365; étiquettes imprimées seraient perdues—1365.
- M. Barr—Le public a le droit de savoir si les conserves qu'il achète sont vieilles—1365; la Chambre ne légifère pas dans l'intérêt des fabricants, mais, du public—1366; danger des boîtes où l'étain est usé—1366.
- M. Lancaster—Personne n'a demandé cette loi—1366; attributions provinciales—1366; les autres provinces n'ont qu'à imiter Ontario et Québec—1366; inutile d'appliquer remède avant de savoir s'il y a maladie—1366; cela fera quatre catégories d'inspecteurs par fabrique, fabricants passeront leur temps à répondre aux inspecteurs—1367.
- Hon. Fisher—L'objet du bill n'est pas seulement la protection de la santé publique à laquelle pourvoient dans une certaine limite les lois provinciales—1367; son autre objet est la protection de notre commerce à l'étranger—1368.
- M. E. D. Smith—Mais les fabricants de conserves les plus intéressés à ce commerce n'ont pas demandé la loi—1368.
- Hon. Fisher—Correspondance anglaise—1369; lettre Harrison Watson—1369; opinion Collinridge—1370.
- M. Marshall—Si nous avons de meilleures boîtes nous vendrions plus de produits en Grande-Bretagne—1371.
- M. Blain—Si c'est nécessaire nous devrions prescrire l'inspection des feuilles d'étain ainsi que celle des boîtes faites—1371.
- M. Alcorn—C'est aux marchands à acheter de bonnes boîtes—1371; il faudra inspecter alors la nourriture des animaux—1372; les vêtements des gardiens—1372.
- Hon. Fisher—Exportation totale de conserves 1905, \$2,000,000—1372; viandes, jambons et bacon, \$12,000,000—1372; ce bill va intéresser commerce de près de \$16,000,000—1372.
- M. R. L. Borden—Doute que la connaissance de l'existence de la loi suffise à donner confiance dans nos produits si les boîtes ne portent pas de certificat—1374.
- M. E. Smith—Doute que notre bacon aura plus de valeur s'il porte l'estampille du gouvernement—1374.
- Article 2—réservé—1374.
- Article 3—(inspection des animaux destinés à la boucherie)—1374.
- Hon. Fisher—Prescrit l'inspection sur pied avant l'abattage—1375; et destruction, en cas d'infection—1375.
- Réservé—1375.
- Article 4—Abattage local—1375.
- M. Lennox—Le ministre s'arroge ainsi le droit d'inspection chez fermiers et bouchers—1375; affaire domestique—1375; en conflit avec Acte de l'A.B. du N.—1376; pouvoir indéfini—1376.